



Moteur de voiture censé être refait à neuf

Par **PE02**, le **08/05/2008** à **15:19**

Suite à une surconsommation d'huile, j'ai fait refaire mon 2.2 dci par un spécialiste du moteur. Je remonte mon moteur: il ne démarre pas. Je l'emmène à la valise chez renault, la distribution est mal calée! La société qui m'a refait le moteur à neuf, m'affirme que c'était à moi de recaler la distribution(il a changé la courroie et les galets). Le garage Renault me recale les 3 crans qui manquaient. L'espace ne démarre toujours pas! en fait c'est aussi la pompe à injection qui est mal calée. Et là, il faut ressortir le moteur pour démonter les carter en alu et recaler la pompe. Qui doit payer le surcôt lié au démontage et remontage? Le spécialiste m'a marqué "moteur refait a neuf" sur un document, mais la culasse est déjà une culasse d'occasion. Avait il le droit de monter des pièces d'occasion, m'ayant assuré et notifié que mon moteur serait refait à neuf?nmerci de vos réponses.

Par **JamesEraser**, le **16/05/2008** à **20:18**

C'est difficile de répondre mais bon. Les pièces d'occasions peuvent très bien être montées sur un moteur. Pour la culasse en l'occurrence, un ré-usinage dans les tolérances fixées par le constructeur permet de considérer qu'elle est "refaite" à neuf et par extension, intégrée dans un moteur "refait" à neuf. Et c'est bien ce qu'il vous a été précisé. Pour le reste, il y a trop d'intervenants ainsi que vous même pour répartir le surcoût engendré.

Par **JamesEraser**, le **16/05/2008** à **20:18**

C'est difficile de répondre mais bon. Les pièces d'occasions peuvent très bien être montées

sur un moteur. Pour la culasse en l'occurrence, un ré-usinage dans les tolérances fixées par le constructeur permet de considérer qu'elle est "refaite" à neuf et par extension, intégrée dans un moteur "refait" à neuf. Et c'est bien ce qu'il vous a été précisé. Pour le reste, il y a trop d'intervenants ainsi que vous même pour répartir le surcoût engendré.